

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Culture et
de la Jeunesse

E11

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOU, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Adhésion à la fédération nationale des arts de la rue

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Gennevilliers déploie des propositions culturelles en lien avec le nouvel art de vie populaire, pensées pour être proposées au plus près des habitants,

Considérant que les arts de la rue sont une des composantes de la programmation culturelle de la ville de Gennevilliers depuis une quinzaine d'année,

Considérant que le secteur du développement culturel programme en priorité des spectacles dans la rue pour toucher le maximum d'habitants,

Considérant que le secteur du développement culturel a accompagné dans le cadre de son projet « la saison des habitants » un groupe d'habitants au festival d'Aurillac dans la perspective de coconstruire avec ce public la programmation de spectacles dans l'espace public,

Considérant que le secteur du développement culturel s'attache à faire découvrir les arts de la rue dans toute leur diversité,

Considérant que la fédération nationale des arts de la rue permet de mettre en lien et en réseaux différentes structures de promotion et de diffusion des arts de la rue à travers la France,

Considérant qu'elle permettrait à la ville de Gennevilliers d'être identifiée comme collectivité promouvant l'accueil des arts de la rue.

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise l'adhésion à la fédération nationale des arts de la rue.

Article 2 : La cotisation pour l'année 2023 s'élève à 273 €

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Leclerc', written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023